

AFFICHÉ
LE 27.06.2025.

2025/.....
Parafa

DÉCISION N° 40 /2025

OBJET : VENTE D'UN COFFRE-FORT – MARQUE ACIAL

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°536 du Conseil municipal en date du 06 décembre 2024 portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'offre de la société Projecsable, sise 2 rue Lavoisier à Ozoir-la-Ferrière (77330) d'acquérir un coffre-fort de la marque ACIAL Sécurité pour la somme de 240 euros TTC.

DÉCIDE

Article 1^{er} : De vendre à la société Projecsable sise 2 rue Lavoisier à Ozoir-la-Ferrière (77330) un coffre-fort de la marque ACIAL, pour la somme de 240 euros TTC.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 25 juin 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_OR-077-217703503-20250625-DECISION_40